niortagglo
Agglomération du Niortais

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 28 juin 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 8 juillet 2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VOUILLE

Titulaires présents :
Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :
Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Carole BRUNETEAU à Jacqueline LEFEBVRE, Christelle CHASSAGNE à Rose-Marie NIETO, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Jean-Luc CLISSON à Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE à Alain BAUDIN, Pascal DUFORESTEL à Jacques TAPIN, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Dominique JEUFFRAULT à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Christine HYPEAU, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Elisabeth MAILLARD à Christian BREMAUD, Marcel MOINARD à Elmano MARTINS, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Florent SIMMONET à Jeanine BARBOTIN

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :
Jean-Michel BEAUDIC, Serge MORIN, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :
Elisabeth BEAUVAIS, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOUR, Simon LAPLACE, Elisabeth MAILLARD, Marcel MOINARD, Michel PANIER, Alain PIVETEAU, Florent SIMMONET

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190710-C27-07-2019-DE
Date de télétransmission : 10/07/2019
Date de réception préfecture : 10/07/2019

C- 27-07-2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 JUILLET 2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VOUILLE

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code de l'Urbanisme ; Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral de modification statutaire en date du 23 décembre 2016 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vouillé approuvé le 4 mars 2008, révisé le 23 septembre 2009 (Révisions simplifiées n°1-2-3) et modifié le 23 septembre 2009 (modifications n°1-2), le 23 novembre 2011 (modifications n°3-4-5-6), le 6 septembre 2012 (modification simplifiée n°1), le 11 juin 2015 (modifications simplifiées n°2-3-4), le 3 septembre 2015 (modification n°7), le 26 juin 2017 (modification simplifiée n°5) et le 8 avril 2019 (modification simplifiée n°6) ;

Vu la demande de la commune de Vouillé en date du 11 mars 2019 sollicitant la Communauté d'Agglomération du Niortais pour modifier le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vouillé ;

La présente modification a pour objet de modifier l'article 9 du règlement de la zone Ub du PLU en supprimant le coefficient maximal d'emprise au sol.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme peut faire l'objet d'une modification de droit commun lorsqu'il a pour effet :

- 1° Soit de majorer de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- 2° Soit de diminuer ces possibilités de construire ;
- 3° Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

Ainsi, conformément au Code de l'urbanisme, la modification ne remettra pas en cause l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. En effet, il ne convient à aucun moment de revenir sur les objectifs et partis pris d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme, mais tout au contraire de faciliter leur mise en œuvre.

Le dossier sera notifié, préalablement à l'enquête publique, à la Préfecture des Deux-Sèvres, au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, au Conseil Départemental des Deux-Sèvres, au Parc Naturel Régional Marais Poitevin ainsi qu'aux chambres consulaires départementales.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190710-C27-07-2019-DE
Date de télétransmission : 10/07/2019
Date de réception préfecture : 10/07/2019

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Engager la procédure de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vouillé ;
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué, à demander la désignation d'un Commissaire-Enquêteur au Tribunal Administratif de Poitiers ;
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190710-C27-07-2019-DE
Date de télétransmission : 10/07/2019
Date de réception préfecture : 10/07/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté d'Agglomération du Niortais
Service courrier
30 SEP. 2019

Poitiers, le 27/09/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE POITIERS
15, rue de Blossac
CS 80541
86020 POITIERS CEDEX
Téléphone : 05.49.60.79.19
Télécopie : 05.49.60.68.09

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00

E19000187 / 86

M. le Président
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU NIORTAIS
140 rue des Equarts
CS 28770
79027 NIORT CEDEX

	DATE 30/09/19		
ORIGINAL	URBA		
COPIES			

Dossier n° : E19000187 / 86
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : la modification n° 8 du plan local d'urbanisme sur le territoire de la commune de VOUILLÉ

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Gilles RABAULT, demeurant 1 rue René Fonck, NIORT (79000) (tel : 05-49-24-05-69 ; portable : 06-20-82-84-50) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

Le greffier en chef,

Romain CORMIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

26/09/2019

N° E19000187 /86

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 17/09/2019, la lettre par laquelle le Président de la communauté d'agglomération du Niortais demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la modification n° 8 du plan local d'urbanisme sur le territoire de la commune de VOUILLÉ ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Gilles RABAULT, demeurant 1 rue René Fonck à NIORT (79000), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération du Niortais et à Monsieur Gilles RABAULT.

Fait à Poitiers, le 26/09/2019

Le Président,

signé

François LAMONTAGNE

POUR EXPÉDITION CONFORME
Le Greffier en Chef,

R. CORMIER

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

Préfecture des Deux-Sèvres
16 OCT. 2019

niortagglo
Agglomération du Niortais

ARRETE PORTANT ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VOUILLE

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 151-1 et suivants ;
Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants ainsi que les articles R. 123-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais annexés à l'arrêté préfectoral du 8 février 2019 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vouillé approuvé le 04 mars 2008, révisé le 23 septembre 2009 (Révisions simplifiées n°1-2-3) et modifié le 23 septembre 2009 (modifications n°1-2), le 23 novembre 2011 (modifications n°3-4-5-6), le 6 septembre 2012 (modification simplifiée n°1), le 11 juin 2015 (modifications simplifiées n°2-3-4), le 3 septembre 2015 (modification n°7), le 26 juin 2017 (modification simplifiée n°5) et le 8 avril 2019 (modification simplifiée n°6).

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais, en date du lundi 8 juillet 2019, engageant la Modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de Vouillé ;

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Poitiers n°E19000187/86 en date du 26 septembre 2019, désignant un commissaire enquêteur ;

Vu le dossier d'enquête publique relative au projet de Modification n°8 du PLU de Vouillé ;

Après concertation du commissaire enquêteur, lors de la réunion du 8 octobre 2019 ;

ARRETE

Article 1er : Objet et dates de l'enquête publique

Une enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions relatives au projet de Modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de Vouillé.

L'enquête se déroulera du **mardi 12 novembre à 9h00 au vendredi 13 décembre 2019 à 17h00**.

Le siège de l'enquête publique se situe à la Communauté d'Agglomération du Niortais (adresse : 140 rue des Equarts à Niort).

La présente modification a pour objet de modifier l'article 9 du règlement de la zone Ub du PLU en supprimant le coefficient maximal d'emprise au sol.

Article 2 : Décision

La décision d'approbation de la Modification n°8 du PLU de Vouillé relève de la compétence du Conseil d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Article 3 : Désignation du commissaire enquêteur

Pour l'enquête publique relative au projet de Modification n°8 du PLU de Vouillé, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné (décision n°E19000187/86) Monsieur Gilles RABAULT, commissaire enquêteur.

Article 4 : Modalités d'organisation de l'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête définie à l'article 1er ci-dessus, le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Niortais (www.niortagglo.fr) et aux heures habituelles d'ouverture :

- à la Mairie de Vouillé (19, rue de Boussantin 79230 Vouillé) : les lundis et jeudis de 13h30 à 17h30, les mardis, mercredis, et vendredis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h30 à 12h
- dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Niortais (140 rue des Equarts, 79027 Niort Cedex) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le dossier d'enquête sera accompagné d'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations et propositions du public pourront être consignées. Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête sera également mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, (en mentionnant « Enquête publique / Modification n°8 du PLU de Vouillé ») :

- Par courrier postal adressé à la Communauté d'Agglomération du Niortais : 140 rue des Equarts, CS 28770, 79027 Niort Cedex
- Par courrier électronique à l'adresse : enquete-plu-vouille@agglo-niort.fr

Les observations et propositions reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Niortais (www.niortagglo.fr).

Article 5 : Permanences d'accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

Date	Heures	Lieu
Le mardi 12 novembre 2019	De 09h00 à 12h00	Siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais
Le jeudi 28 novembre 2019	De 14h00 à 17h00	Mairie de Vouillé
Le vendredi 13 décembre 2019	De 14h00 à 17h00	Mairie de Vouillé

Article 6 : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

A l'expiration du délai fixé à l'article 1, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dès réception des registres, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais ou son représentant, et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur remettra au Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais son rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies, ainsi que ses conclusions motivées dans un délai de 30 jours (conformément aux articles L123-15 et R. 123-19 du Code de l'Environnement).

Le commissaire enquêteur communiquera copie du rapport et des conclusions au Préfet des Deux-Sèvres et au Président du Tribunal Administratif de Poitiers.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les lieux d'enquête visés à l'article 4 ainsi qu'à la Préfecture des Deux-Sèvres pour une durée d'un an. Ces documents seront également mis en ligne sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Article 7 : Publicité

En application de l'article R. 123-14 du Code de l'Environnement, un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête, le nom du commissaire enquêteur, les dates, heures et lieux où seront déposés les dossiers d'enquête ainsi que les permanences du commissaire enquêteur permettant de recueillir les observations du public, sera publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Niortais (www.niortagglo.fr), au moins quinze jours avant le début de l'enquête et en caractères apparents et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux suivants, habilités par arrêté préfectoral, à publier les annonces légales dans le département des Deux-Sèvres :

- Le Courrier de l'Ouest
- La Nouvelle République

En outre, quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera publié par voie d'affichage à la Mairie de Vouillé et au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais, selon les conditions précisées dans l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 : ces affiches mesurant au moins 42 X 59,4 cm (format A2) seront établies en caractères noirs sur fond jaune et le titre "AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE" sera en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur, pour être visibles et lisibles.

L'accomplissement de cet affichage sera justifié par le Maire et le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais ou leurs représentants, au moyen d'un certificat d'affichage établi après la clôture de l'enquête.

Article 8 : Informations complémentaires

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Toute information relative au projet de Modification n°8 du PLU de Vouillé ou à la présente enquête publique peut être demandée :

- Au Maire de Vouillé :
  - Par courrier postal adressé à la Mairie de Vouillé : 19, rue de Boussantin 79230 Vouillé
  - Par courrier électronique à l'adresse : urbamairievouille79@orange.fr
- Au Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais :
  - Par courrier postal adressé à la Communauté d'Agglomération du Niortais, 140, rue des Equarts, CS 28770, 79027 Niort Cedex
  - Par courrier électronique à l'adresse : agglo@agglo-niort.fr

Article 9 : Exécution

Ampliation du présent arrêté est transmise pour attribution, chacun pour ce qui le concerne :

- Au Préfet des Deux-Sèvres,
- Au Président du Tribunal Administratif,
- Au commissaire enquêteur désigné,
- Au Maire de la Commune de Vouillé.

Fait à Niort, le 15 OCT. 2019

Le Président,
Et par délégation le Vice-Président,
Chargé de l'Aménagement du Territoire

Jacques BILLY

niortagglo
Agglomération du Niortais

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

COMMUNE DE VOUILLÉ

L'arrêté portant organisation de l'enquête publique relative à la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vouillé a été affiché du 28 octobre au 13 décembre 2019 inclus en la forme habituelle à la Mairie de Vouillé.

L'affiche réglementaire en application de l'arrêté ministériel du 24 avril 2012, a été affichée du 28 octobre au 13 décembre 2019 inclus en la forme habituelle à la Mairie de Vouillé.

Fait à Vouillé, le 18 décembre 2019

MAIRIE DE VOUILLÉ (Deux-Sèvres)

Le Maire

Stéphane PIERRON

niortagglo
Agglomération du Niortais

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

L'arrêté portant organisation de l'enquête publique relative à la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vouillé a été affiché du 20 octobre au 16 décembre 2019 en la forme habituelle dans les locaux de la CAN.

L'affiche réglementaire en application de l'arrêté ministériel du 24 avril 2012, a été affichée du 20 octobre au 16 décembre 2019 en la forme habituelle dans les locaux de la CAN.

Fait à Niort, le 16 décembre 2019

Le Directeur Général
Adjoint
Erick VEYRIE

légales et officielles

www.pro-marchespublics.com/nr-legales.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : **aof@nr-communication.fr** - Tél : **02 47 60 62 10**
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 – 37012 Tours Cedex 1

****

Pour saisir ou consulter une annonce légale : **www.nr-legales.com**
Pour consulter un avis de marchés publics : **www.pro-marchespublics.com**

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

niortagglo
Agglomération du Niortais

MODIFICATION N°8 DU PLU DE VOUILLÉ

Par arrêté en date du 15 octobre 2019, le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de Modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de Vouillé portant sur la suppression du coefficient d'emprise au sol en zone Ub.

Le Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Monsieur Gilles RABAULT, commissaire enquêteur. La décision d'approbation de la Modification n°8 du PLU de Vouillé relève de la compétence du Conseil d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération.

L'enquête se déroulera **du mardi 12 novembre à 09h00 au vendredi 13 décembre 2019 à 17h00**.

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (www.niortagglo.fr), aux heures habituelles d'ouverture en Mairie de Vouillé (19, rue de Boussantin 79230 Vouillé), les lundis et jeudis de 13h30 à 17h30, les mardis, mercredis, et vendredis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h30 à 12h ainsi que dans les locaux de la Communauté d'Agglomération (140 rue des Equarts, Niort) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Dans chaque lieu d'enquête, le dossier sera accompagné d'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations et propositions du public pourront être consignées, pendant la durée de l'enquête. Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête sera également mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération.

Le commissaire-enquêteur recevra au cours de permanences prévues **le mardi 12 novembre 2019, de 09h00 à 12h00, au siège de la Communauté d'Agglomération, le jeudi 28 novembre 2019, de 14h00 à 17h00, en Mairie de Vouillé et le vendredi 13 décembre 2019, de 14h00 à 17h00, en Mairie de Vouillé.**

Les observations et propositions peuvent être également adressées à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, (en mentionnant « Enquête publique / Modification n°8 du PLU de Vouillé») : Par courrier postal adressé à la Communauté d'Agglomération du Niortais : 140 rue des Equarts, CS 28770, 79027 Niort Cedex ; Par courrier électronique à l'adresse : enquete-plu-vouille@agglo-niort.fr.

Les observations et propositions reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (www.niortagglo.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.Toute information relative au projet de Modification n°8 du PLU de Vouillé ou à la présente enquête publique peut être demandée au Maire de la Commune de Vouillé, au Président de la Communauté d'Agglomération.

A l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en Mairie de Vouillé ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Ville de Bressuire

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE

à l'aliénation et au déclassement de l'allée de la Maltière

Par arrêté en date du 17 octobre 2019, le Maire de BRESSUIRE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, relative au déclassement et à l'aliénation de l'allée de la Maltière

L'enquête aura lieu aux Services Techniques de la Mairie de BRESSUIRE, 9 rue du Docteur Cacault **du 4 novembre 2019 au 20 novembre 2019**, aux heures d'ouverture au public (8h - 12h, 13h30 - 17h30)

M. Bernard PIPET a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur. Celui-ci tiendra une permanence et recevra les personnes intéressées :

- **à la Mairie de BRESSUIRE, au service urbanisme et affaires foncières 9 rue du Docteur Cacault à Bressuire**
  - **le lundi 4 novembre 2019 de 9 h à 12 h**
  - **le mercredi 20 novembre 2019 de 14 h 30 à 17 h 30**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête au service urbanisme et affaires foncières 9 rue du Docteur Cacault à Bressuire, au ou les adresser par écrit en Mairie au Commissaire-Enquêteur.

Vie de sociétés

Skipper Macif 2

SAS au capital de 37 000 Euros
Siège social : 2-4 Rue de Pied de Fond 79000 NIORT
509 462 685 RCS Niort

Aux termes de la réunion du Conseil de Surveillance en date du 04/10/2019, il a été décidé de nommer Mr Fred VIANAS demeurant 14 ter rue de Coupieres – 91190 Gif-sur-Yvette, en qualité de Membre du Directoire, Président du Directoire et Président de la société en remplacement de Mr Philippe RICARD, à compter du 30/09/2019.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Niort.

Avis administratifs

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 11 octobre 2019, une consultation du public est ouverte du 12 novembre au 10 décembre 2019 inclus, en mairie de MONCOUTANT SUR SEVRE, portant sur la demande d'enregistrement présentée par M. HERAUT Frédéric, relative à un projet de création d'un élevage de volailles à MONCOUTANT SUR SEVRE.

Pendant cette période, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, seront déposés à la mairie de MONCOUTANT SUR SEVRE afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels suivants d'ouverture au public et formuler ses observations, sur le registre ouvert à cet effet :

- le lundi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- les mardi mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le samedi, de 10h00 à 12h00

Le public pourra également adresser ses observations par correspondance au préfet des Deux-Sèvres (pôle environnement – BP 70000 79099 Niort Cedex 9) ou par voie électronique (pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr) en précisant dans l'objet «enregistrement -M. HERAUT Frédéric». Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de consultation du public.

Cet avis accompagné de la demande de l'exploitant mentionnée à l'article R 512-46-3 du code de l'environnement seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres (http://www.deux-sevres.gouv.fr (rubriques « publications – annonces et avis – consultations publiques »).

L'ensemble du dossier de demande d'enregistrement sera consultable pendant toute la durée de la consultation du public, sur ce même site.

La décision d'enregistrement sera prise par le préfet des Deux-Sèvres. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 512-7 du code précité, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

Aiffres
Ceci me plaît !

Commune d'Aiffres

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAC)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux d'entretien et de grosses réparations sur les bâtiments communaux – Programme 2019.

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur : commune d'Aiffres - 41, rue de la Mairie - 79230 Aiffres, tél. 05.49.32.02.47 - Fax : 05.49.32.11.69 - Courriel : mairie@ville-aiffres.fr

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur Jacques BILLY, maire de la commune d'Aiffres.

Type de procédure : procédure adaptée ouverte (Art. L. 2123-1 et R. 2123-1 et suiv. du CCP).

Prestations divisées en lots : non oui (liste des lots ci-dessous) :

Lot n° 1 : COUVERTURE
Lot n° 2 : CORRECTION ACOUSTIQUE
Lot n° 3 : MENUISERIES EXTÉRIEURES
Lot n° 4 : RAVALEMENT FAÇADE PEINTURE
Lot n° 5 : STORES VOLETS ROULANTS

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (Art. L. 2152-7 et L. 2152-8 du CCP)

Date limite de réception des offres : vendredi 15 novembre, à 17 heures.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site http://www.marches-securises.fr/perso/aiffres. Pour tout renseignement complémentaire relatif à la récupération en ligne des pièces du dossier, les entreprises peuvent s'adresser à la plateforme marches-securises.fr au 04.92.90.93.20 qui les aidera à s'enregistrer.

Date d'envoi du présent avis à la publication : mardi 22 octobre 2019.

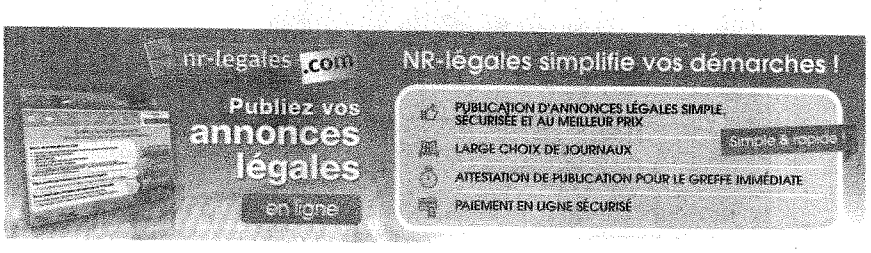

CARNET DU JOUR

courrierdelouest.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : **0 810 060 180** (0,06€/mn + prix d'un appel)
Tarifs disponibles sur courrierdelouest.fr/obseques

En partenariat avec **dansnoscoeurs.fr**

Les avis d'obsèques du jour*

dans les Deux-Sèvres

Aiffres
M. Jean-Claude BELOT

Airvault
Mme Yolande DOUCET

Cerizay
M. Daniel GASCOIN

Champdeniers-Saint-Denis
M. Michel DELCROIX

Louin (Ripère)
Mme Danièle PAQUEREAU

Niort (79)
Mme Jacqueline BUTEAU

Saint-Aubin-le-Cloud
M. Elie MORTEAU

Secondigné-sur-Belle
Mme Denise NOURISSON

(*) ayant fait l'objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journal

Les cérémonies célébrées aujourd'hui*

dans les Deux-Sèvres

- **Arçais**
16 h 00 : M. Jean TURCAT, au cimetière. PF Bremand Pouzet
- **Bressuire**
14 h 30 : Mme Gisèle PORTET, en l'église de Noirlieu. PF Azur
- **Champdeniers-Saint-Denis**
15 h 00 : M. Robert BAUDET, en l'église de Champdeniers. PF Martin
- **La Forêt-sur-Sèvre**
14 h 30 : Mme Françoise TRICAUD, en l'église. Point Funéplus Guillet-Hay
- **Limalonges**
10 h 30 : M. Raymond PAUTROT, en l'église. PF Geoffroy
- **Ménigoute**
15 h 00 : Mme Gisèle BIZARD, en l'église. La Maison des Obsèques-PF Dauger
- **Pougne-Hérisson**
15 h 00 : Mme Evelyne BREMAND, en l'église. PF David Berson
- **Sciecq**
15 h 00 : Mme Yvonne BLAIS, en l'église. PF Terrasson
- **Thouars**
10 h 30 : Mme Henriette CHARLES, en l'église Notre-Dame du Cottage. PF Leylavergne

(*) ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

AVIS D'OBSÈQUES

L'ÎLE-D'YEU, LES HERBIERS, LISIEUX

Son frère, ses sœurs, ses belles-sœurs, ses neveux et nièces vous font part du décès de

Madame Thérèse MAINGOURD

survenu à l'âge de 94 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 26 octobre 2019, à 10 h 30, en l'église Saint-Sauveur de L'Île-d'Yeu, suivie de l'inhumation au cimetière du bourg.

PF Islaises Martin - Funéplus, Ile-d'Yeu, 02 51 58 40 41

AIRVAULT, SALLES (33) THOUARS FONTENAY-SOUS-BOIS (94) PARTHENAY

Thérèse et Gérard Fabre,
Gérard et Raphaël Doucet,
Claudie et Jacques Fremont,
Maryse et Daniel (†) Bonneau,
Pierre et Chantal Doucet,
ses enfants;
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille vous font part du décès de

Madame Yolande DOUCET née MORIN

survenu à l'âge de 95 ans.
La cérémonie religieuse aura lieu demain samedi 26 octobre 2019, à 14 h 30, en l'église d'Airvault.
Mme Doucet repose au funérarium Samuel Cron, 39 bis rue de la Gendarmerie à Airvault.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Remerciements aux personnels de l'EHPAD d'Airvault pour leur gentillesse.

PF Samuel Cron, Airvault, 05 49 70 05 05.

La parution des avis d'obsèques est prioritaire

Celle des remerciements peut se trouver décalée

La rubrique Obsèques du site le Courrier de l'Ouest vous propose de nombreux services en ligne.

Offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

CERIZAY

Isabelle Gascoin, son épouse;
Séverine,
Marie et Quentin,
Elisa, ses filles et son gendre;
Colette Gascoin, sa mère,
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Daniel GASCOIN

survenu à l'âge de 57 ans.
La crémation aura lieu à Cholet mardi 29 octobre 2019, dans l'intimité familiale.
Daniel repose au funérarium des PF Guillet-Hay, rte de Niort à Cerizay. Visites de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Fleurs naturelles uniquement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Guillet-Hay - Funéplus, Cerizay, 05 49 80 68 48.

CHAMPDENIERS-ST-DENIS NIORT, PARIS (75)

Mme Mauricette Delcroix, son épouse;
Sylvie
et Jean-Bernard Balcon-Delcroix,
Isabelle Delcroix,
ses filles et son gendres;
Sarah et Julien,
Clément et Perdita,
ses petits-enfants;
Carmen, son arrière-petite-fille,
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Michel DELCROIX
Docteur vétérinaire en retraite
Ancien gouverneur du Rotary International

survenu à l'âge de 92 ans.
La cérémonie religieuse aura lieu mardi 29 octobre 2019, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de Champdeniers-Saint-Denis, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière communal.
M. Delcroix repose au foyer Notre-Dame de Puyraveau, à Champdeniers-Saint-Denis.
Fleurs naturelles uniquement.
La famille remercie sincèrement tout le personnel du foyer otre-Dame de Puyraveau, à Champdeniers-Saint-Denis, pour sa gentillesse et son dévouement.

PF Terrasson, Niort, 05 49 24 30 69

LOUIN (RIPÈRE) MAISONTIERS

M. Robert Cornuault, son conjoint;
Sébastien Cornuault,
Angélique Cornuault, ses enfants,
ainsi que toute la famille vous font part du décès de

Madame Danièle PAQUEREAU

survenu à l'âge de 57 ans.
La cérémonie religieuse aura lieu samedi 26 octobre 2019, à 10 heures, en l'église de Maisontiers.
Mme Paquereau repose au funérarium Samuel Cron, 39 bis rue de la Gendarmerie à Airvault.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Samuel Cron, Airvault, 05 49 70 05 05.

NIORT (79), BLOIS (41) ST-MARTIN-DE-FRAIGNEAU (85)

Louis et Bernadette Buteau,
Isabelle et Christian Bockler,
Marie-Agnès et Marcel Mimeau,
Xavier et Marie-Claudine Buteau,
ses enfants;
Ségolène, Donatien, Samuel,
Magali, Romain, Sonia,
Steven, Bathilde, Elie-Samuel,
ses petits-enfants;
ses 8 arrière-petits-enfants,
Ginette et François Buteau,
sa soeur et son beau-frère,
et toute la famille vous font part du décès de

Madame Jacqueline BUTEAU née MARIA

survenu à l'âge de 90 ans.
La cérémonie religieuse aura lieu mardi 29 octobre 2019, à 14 h 30, en l'église Saint-Vincent de Paul à Niort, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière de Frontenay-Rohan-Rohan (79).
Mme Buteau repose au salon funéraire des PF Terrasson, 15 rue d'Inkermann à Niort.
Cet avis tient lieu de faire-part.
La famille remercie sincèrement toutes les personnes qui s'associeront à sa peine et tout particulièrement le personnel du Sacré-Coeur à Niort pour sa gentillesse et son dévouement.

PF Terrasson, Niort, 05 49 24 30 69

SAINT-AUBIN-LE-CLOUD

Fabrice et Lydie Morteau,
ses parents;
Mélanie, Marina, ses soeurs;
Gilbert et Nicole Morteau,
ses grands-parents;
Mireille et Ludovic Badet,
sa tante et son oncle;
Amandine et Marie, ses cousines,
vous font part du décès de

ELIE

survenu à l'aube de ses 18 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 28 octobre 2019, à 10 h 30, en l'église de Saint-Aubin-le-Cloud.
Elie repose au funérarium Berson, au salon Les Mimosas, à Secondigny.
La famille remercie tout le personnel des services Oncologie et Pédiatrie du CHU de Poitiers, les infirmières de Saint-Aubin-le-Cloud, les ambulances Papillon pour leur gentillesse et leur dévouement.
Fleurs naturelles et dons pour la Recherche sur le cancer.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF David Berson, Secondigny, 05 49 63 70 35

SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE QUIMPER, VAL D'ANAST ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

Catherine, son épouse;
Clarisse et Bruno Besnard,
Sébastien et Katell Jeanneau,
Frédérique Besnard-Davy
et Stéphane,
Cécile Jeanneau et Jean-Jacques,
Violaine Jeanneau et Samy,
Valentin Jeanneau,
ses enfants et leurs conjoints;
ses 11 petits-enfants ainsi que toute la famille vous font part du décès de

Monsieur Denis JEANNEAU
Ancien instituteur

survenu à l'âge de 88 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 28 octobre 2019, à 10 h 30, en l'église de Saint-Georges-sur-Loire.
Denis repose au funérarium de Saint-Georges-sur-Loire.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Daviaud, St-Georges-sur-Loire, 02 41 72 20 71.

LA BRETONNIÈRE-LA-CLAYE LES SABLES-D'OLONNE (CHATEAU-D'OLONNE), PÉAULT

Guy et Rose-Mary Papin,
Daniel Papin,
Nicole et Christian Fruchet,
Jacky et Marika Papin,
ses enfants;
ses petits-enfants et leur conjoint,
ses arrière-petits-enfants,
ses belles-soeurs, toute la famille
et ses amis ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Jeanne PAPIN née FORGERIT veuve de Gérard PAPIN

survenu le 24 octobre 2019, à l'âge de 85 ans.
Visites au funérarium Mollé, 13 bd de l'Aumônerie à Luçon.
La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 26 octobre 2019, à 10 h 30, en l'église de La Bretonnière-La-Claye.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Remerciements sincères aux personnes qui voudront bien y assister.

PF Mollé, Luçon, 02 51 27 93 63

(RECTIFICATIF)

AIFFRES, AZAY-LE-BRÛLÉ CHAURAY

Il fallait lire :
Yves Belot, son épouse;
Miguel et Patricia, ses enfants;
Laury et Adrien,
ses petits-enfants;
vous font part du décès de

Monsieur Jean-Claude BELOT

La famille remercie le Dr Raby, le Dr Sueur et son équipe soignante ainsi que le service des soins palliatifs de l'hôpital de Niort, les infirmières de Saint-Maixent-l'École, pour leur dévouement, leur disponibilité et leur gentillesse.

PF Geoffroy, Niort, 05 49 28 41 11

SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

Brigitte Barbier, son épouse;
Marine, Tiphaine et Corentin,
ses enfants;
ses petits-enfants ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous

LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site **www.medialex.fr**

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018, 4,16 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,75 € ht le mm/col.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Approuvé

niortagglo
Agglomération du Niortais

Modification n° 8 du PLU de Vouillé

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 15 octobre 2019, le président de la communauté d'agglomération du Niortais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de modification n° 8 du Plan local d'urbanisme de Vouillé portant sur la suppression du coefficient d'emprise au sol en zone Ub.
Le tribunal administratif de Poitiers a désigné M. Gilles Rabault, commissaire enquêteur. La décision d'approbation de la modification n° 8 du PLU de Vouillé relève de la compétence du conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération.
L'enquête se déroulera du mardi 12 novembre à 9 h 00 au vendredi 13 décembre 2019 à 17 h 00.
Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la communauté d'agglomération (www.niortagglo.fr), aux heures habituelles d'ouverture en mairie de Vouillé (19, rue de Boussantin, 79230 Vouillé), les lundis et jeudis de 13 h 30 à 17 h 30, les mardis, mercredis, et vendredis de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 12 h 00 ainsi que dans les locaux de la communauté d'agglomération (140, rue des Equarts, Niort) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.
Dans chaque lieu d'enquête, le dossier sera accompagné d'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations et propositions du public pourront être consignées, pendant la durée de l'enquête.
Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête sera également mis à disposition au siège de la communauté d'agglomération.
Le commissaire enquêteur recevra au cours de permanences prévues :
- le mardi 12 novembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00, au siège de la communauté d'agglomération,
- le jeudi 28 novembre 2019, de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie de Vouillé,
- et le vendredi 13 décembre 2019, de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie de Vouillé.
Les observations et propositions peuvent être également adressées à l'attention de M. le Commissaire enquêteur (en mentionnant «enquête publique/modification n° 8 du PLU de Vouillé») :
- par courrier postal adressé à la communauté d'agglomération du Niortais : 140, rue des Equarts, CS 28770, 79027 Niort cedex,
- par courrier électronique à l'adresse : enquete-plu-vouille@agglo-niort.fr
Les observations et propositions reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la communauté d'agglomération (www.niortagglo.fr).
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.
Toute information relative au projet de modification n° 8 du PLU de Vouillé ou à la présente enquête publique peut être demandée au maire de la commune de Vouillé, au président de la communauté d'agglomération.
À l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en mairie de Vouillé ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de la communauté d'agglomération.

Vie des sociétés

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 22 octobre 2019, les associés de la SCI Tirans, société en liquidation au capital de 7 622,45 euros, siège social 21, boulevard G.-Clemenceau, 79300 Bressuire, 399 335 785 RCS Niort ont approuvé les comptes de liquidation donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Mention RCS Niort.

Pour avis
Le Liquidateur.

Soyez informés chaque jour dans notre rubrique annonces légales :
la vie des sociétés

GROUPE HUIS-ALLIANCE

SPFPLARL
Au capital social de 8 000 euros
17, rue de l'Arsenal
79000 NIORT
789 642 071 RCS Niort

MODIFICATIONS

Aux termes du PV d'AGM du 7 février 2019 :
- le capital a été réduit de 1 000 euros, pour être porté à 7 000 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
- Mme Marie-Françoise Deligné et M. Stéphane Meunier ont démissionné de leur fonction de cogérant.
- M. Lionel Paty, demeurant 20, rue Benjamin-Franklin, 85000 La Roche-sur-Yon a été nommé cogérant pour une durée illimitée à compter du 7 février 2019.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 21 octobre 2019, à Niort.
Dénomination : Groupe Benokba Business.
Forme : société par actions simplifiée.
Siège social : lieudit Marsemille, 79270 Le Vanneau-Irleau.
Objet : consultant marketing et commercial aux entreprises du bâtiment.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : les actions sont librement cessibles et transmissibles.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Tout actionnaire peut participer aux assemblées ; chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : M. Thibaut Benokba, lieudit Marsemille, 79270 Le Vanneau-Irleau.
La société sera immatriculée au RCS de Niort.

M. Thibaut BENOKBA.

Décisions du tribunal de commerce de Niort

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 16 OCTOBRE 2019

OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

EURL Ludovic Laine (SARL), RCS Niort 812 573 350, travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux, 1 A, rue du Pain-Bénit Massais, 79150 Val-en-Vignes. Date de cessation : 31 août 2019. Liquidateur : Selarl Frédéric Blanc MJO, mandataires judiciaires prise en la personne de Me Frédéric Blanc, 9 bis, avenue de la République, 79000 Niort.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au Bodacc, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com

SAS Catineau (SAS), RCS Niort 804 889 871, services d'aménagement paysager, 5, rue Ferdinand-de-Lesseps, 79000 Niort. Date de cessation des paiements : 1er juin 2019. Liquidateur : Selarl Humeau prise en la personne de Me Thomas Humeau, 11, rue Alsace-Lorraine, 79000 Niort.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au Bodacc, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Via Maris (SAS), RCS Niort 480 119 866, activités des sièges sociaux, 46, rue du 24-Février, 79000 Niort. Liquidateur : Selarl Humeau prise en la personne de Me Thomas Humeau, 11, rue Alsace-Lorraine, 79000 Niort.

PLAN DE REDRESSEMENT

Sarlu JP Invest, RCS Niort 799 867 833, activités des sociétés holding, 437, avenue de Paris, 79180 Chauray. Commissaire à l'exécution du plan : Selarl Humeau prise en la personne de Me Thomas Humeau, 11, rue d'Alsace-Lorraine, 79000 Niort.

PLAN DE SAUVEGARDE

SARL Wyphi, RCS Niort 490 400 538, restauration traditionnelle, 437, route de Paris, 79180 Chauray. Commissaire à l'exé-

Accédez de

versions concent

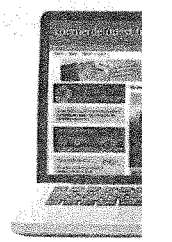

Version mobile

Le Co

Abonn et écono

OFFRE

- Votre journal papi
- Votre journal num
- L'actu en direct
- L'édition du soir
- Les archives

abo.courierd

Appelez le 02

Horaires du lundi au vendredi de 8 et le samedi de 8 h à 12 h 30

Le C
Société des Publica
Siège social : 4, boulevard Albert-Blanch
Société anonyme au capital de 398.736
30 ans, prorogée le 6 mars 2005 pour u
Commission paritaire n° 0520 C 86
Président-Directeur général : M. Matth
Directeur de la publication : M. Matth
Directeur général délégué : M. Marc
Rédacteur en chef : M. Bruno GEOFF
Président d'honneur : M. Jean-Marie

villégiatures

www.centreimmo.com

MER

19000 €

Vendée Saint Jean de Monts Sur un camping 100% résidentiel ouvert toute lànnée, plage et commerces à pieds, mobil-home IRM CONFORT 6 couchages sur parcelle aménagée, acquis neuf en 2016, 42 000 €. Dispo de suite, 19 000 € entièrement équipé. 02 51 54 59 22 † RCS 489333963

MONTAGNE

260 €

Le Mont-Dore, près centre-ville, 2/4 personnes, plein sud, 2ème étage ascenseur, tout confort, lave-vaisselle, TV/DVD, parking privé, navette gratuite, à partir 260 euros semaine. 06.76.54.87.77

VENTE VILLÉGIATURE

120000 €

Super-Besse, centre station ski, appartement 42 m², résidence 2ème étage, 200 mètres pistes, chambre-cabine, séjour 13 m², cuisine équipée, chambre 9 m², SDE, WC, balcon 13 m² avec vue sur pistes, local skis, cellier, DPE F, 120 000 euros à débattre. 06.08.86.70.05

13900 €

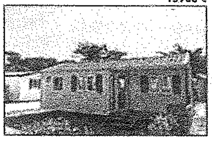

Saint Gilles croix de Vie à 2 minutes du port. Mobil-home + Terrasse, 6 couchages, année 2009, camping 4 avec piscine couverte, toboggans aquatiques, espace bien-être, restaurant™ 13 900 € - Loyer annuel 1 900 € - Sous-location possible 02 51 54 59 22 † RCS 489333963

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : **aof@nr-communication.fr** - Tél : **02 47 60 62 10**
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 – 37012 Tours Cedex 1

****

Pour saisir ou consulter une annonce légale : **www.nr-legales.com**
Pour consulter un avis de marchés publics : **www.pro-marchespublics.com**

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

niortagglo
Agglomération du Niortais

MODIFICATION N°8 DU PLU DE VOUILLÉ

Par arrêté en date du 15 octobre 2019, le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de Modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de Vouillé portant sur la suppression du coefficient d'emprise au sol en zone Ub.

Le Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Monsieur Gilles RABAULT, commissaire enquêteur. La décision d'approbation de la Modification n°8 du PLU de Vouillé relève de la compétence du Conseil d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération.

L'enquête se déroulera **du mardi 12 novembre à 09h00 au vendredi 13 décembre 2019 à 17h00.**

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (www.niortagglo.fr), aux heures habituelles d'ouverture en Mairie de Vouillé (19, rue de Boussantin 79230 Vouillé), les lundis et jeudis de 13h30 à 17h30, les mardis, mercredis, et vendredis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h30 à 12h ainsi que dans les locaux de la Communauté d'Agglomération (140 rue des Equarts, Niort) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Dans chaque lieu d'enquête, le dossier sera accompagné d'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations et propositions du public pourront être consignées, pendant la durée de l'enquête. Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête sera également mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération.

Le commissaire-enquêteur recevra au cours de permanences prévues le **mardi 12 novembre 2019, de 09h00 à 12h00, au siège de la Communauté d'Agglomération, le jeudi 28 novembre 2019, de 14h00 à 17h00, en Mairie de Vouillé et le vendredi 13 décembre 2019, de 14h00 à 17h00, en Mairie de Vouillé.**

Les observations et propositions peuvent être également adressées à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, (en mentionnant « Enquête publique / Modification n°8 du PLU de Vouillé») : Par courrier postal adressé à la Communauté d'Agglomération du Niortais : 140 rue des Equarts, CS 28770, 79027 Niort Cedex ; Par courrier électronique à l'adresse : enquete-plu-vouille@agglo-niort.fr.

Les observations et propositions reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (www.niortagglo.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.Toute information relative au projet de Modification n°8 du PLU de Vouillé ou à la présente enquête publique peut être demandée au Maire de la Commune de Vouillé, au Président de la Communauté d'Agglomération.

A l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en Mairie de Vouillé ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération.

Publiez vos annonces légales en ligne

nr-legales.com

- PUBLICATION D'ANNONCES
- LARGE CHOIX DE JOURNAUX
- ATTESTATION DE PUBLICATION
- PAIEMENT EN LIGNE SÉCURISÉ

Publications d'Annonces *Officielles & Légales*

Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :

Indre et Loire
Tel : 02 47 60 62 10

Loir et Cher
Tel : 02 47 60 62 10

Indre
Tel : 02 47 60 62 79

Vienne
Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres
Tel : 02 47 60 62 10

ou par email
aof@nr-communication.fr

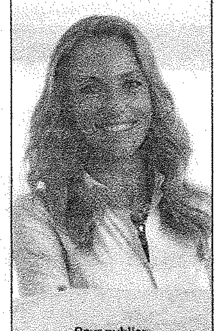

Pour publier ou consulter une annonce légale :
www.nr-legales.com
*paiement par CB sécurisé

nr-legales.com

MARCHÉS PUBLICS

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Assistance Juridique Marchés Publics

Pro MARCHÉS PUBLICS

www.pro-marchespublics.com
Tél : 02 47 60 62 11
support@nrcomp.com

la Nouvelle République — **PASSEZ VOTRE PETITE ANNONCE** — Centre Presse

1 Rédigez votre annonce

En majuscules, un mot par case. Un seul bien par annonce.

Mot(s) supplémentaire(s)

Votre annonce paraît aussi sur internet. Merci de renseigner les informations ci-dessous :

Immobilier Prix du bien : .... € Lieu du bien : .... Code postal : ....

2 Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce

Forfait 20 mots. Réservé aux particuliers (Cochez les cases correspondant à votre annonce)

Faites paraître votre annonce sur Internet : GRATUIT sur www.lanouvellerepublique.fr — 1 € www.centreimmo.com

Parution dans le journal et sur internet* en € TTC

		1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.	Petits prix**	Demandes d'emploi***	Prix
Bonnes affaires / Emploi / Rencontres	**1 semaine** (2 parutions)	☐ 6€50	☐ 13€	☐ 26€	☐ 5€	☐ 4,50€	€
	3 semaines (6 parutions)	☐ 13€	☐ 26€	☐ 52€	☐ 10€	☐ 9€	€
	4 semaines (8 parutions)	☐ 16€	☐ 32€	☐ 64€	☐ 12€	☐ 10€	€
	1 parution ☐ Samedi ou ☐ Mardi	☐ 5€			☐ 3€	☐ 2,50€	€
Immobilier / Villégiature	**1 semaine** (2 parutions)	☐ 14€	☐ 26€	☐ 50€			€
	3 semaines (6 parutions)	☐ 28€	☐ 52€	☐ 99€			€
	4 semaines (8 parutions)	☐ 38€	☐ 72€	☐ 130€			€
	1 parution ☐ Samedi ou ☐ Jeudi	☐ 10€					€

Parution dans le journal en € TTC

		1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.	Prix
Auto - Moto / Utilitaire	**1 semaine** (2 parutions)	☐ 9€	☐ 19€	☐ 37€	€
	3 semaines (6 parutions)	☐ 17€	☐ 37€	☐ 73€	€
	4 semaines (8 parutions)	☐ 24€	☐ 52€	☐ 92€	€
	1 parution ☐ Samedi ou ☐ Mercredi	☐ 6€			€

Vente d'animaux (SIREN ou dérogation obligatoire) : chiens/chats — Forfait 24 mots en € H.T.

		1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.	Prix
Vente d'animaux	**1 semaine** (2 parutions)	☐ 12€	☐ 24€	☐ 48€	€
	3 semaines (6 parutions)	☐ 24€	☐ 48€	☐ 96€	€

SERVICE + Dès que votre transaction est réalisée, appelez-nous, votre annonce est immédiatement retirée.

Options	Parution unique	1 semaine (2 parutions)	3 semaines (6 parutions)	4 semaines (8 parutions)	
Mot(s) supplémentaire(s)	.... x 0€45	.... x 0€90	.... x 1€50	.... x 2€	€
Photo		☐ 15€			€
Signe distinctif ✗		☐ 4€50			€
Annonce en gras		☐ 6€50			€
Frais de domiciliation	(Obligatoire pour les annonces rencontres)	☐ 12€			€

Pour 3 départements, choisir les départements limitrophes uniquement
☐ Indre-et-Loire ☐ Loir-et-Cher ☐ Indre ☐ Vienne ☐ Deux-Sèvres

Prix total de votre annonce .... €

3 Paiement et coordonnées

Obligatoires et confidentielles (ne figurent pas dans l'annonce)

Paiement par chèque à l'ordre de : NR Communication
Pour tout autre moyen de paiement, merci de nous contacter par téléphone.

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
Tél. : .... Portable : ....
E-mail : ....

4 Adressez-nous votre annonce

> Par courrier
NR Communication - Service Petites Annonces Particuliers
26, rue Alfred-de-Musset - BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

> Par téléphone auprès de nos conseillères
0 825 333 888

Réservé aux particuliers à partir d'un poste fixe Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-18h

la Nouvelle République — Centre Presse

Ventes aux enchères

Xavier de
LA PERRAUDIERE
COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE
Vente aux Enchères Publiques
Mardi 19 Novembre 2019 Suite Liquidation Judiciaire.
10H : GARAGE CARROSSERIE POIDS LOURDS ET VEHICULE
15 rue de la Plaine - 37170 CHAMBRAY LES TOURS
Chariot élévateur à gaz TOYOTA, Postes à souder divers, Découpeur plasma COMMERCY, Appareils semi-automatique de pose SPEDEC SFS CF200, Cric roulant FACOM, Chargeur DARY, Chalumeau, Matériel électroportatif, Dessertes d'atelier avec outillage, Sableuse, Transpalette, Laveur haute-pression, Palan 1 600 kg, Pompe à graisse, Compresseur d'atelier SSR avec cuve, Echelles, Escabeaux, Caisses de camions, Hayons de camions, Pesée ITEM, Matériel de levage, Poinçonneuse SEG 308, Chaudières, Cintreuse, Cisaille guillotine PROMECAM BRG3100, Enclume, Etablis et Outillage, Tréteaux, Perceuses sur colonne, Tronçonneuse à métaux RGA, Scie fraise radiale SIL, Scie à panneau LARENN, Scie circulaire, Toupie GUILLET, Dégauchisseuse, Scie à ruban MOUGEOTE, Raboteuse PBF, Compresseur tracté KAESER, Benne Ampliroll, Benne, Stock de pièces et accessoires divers, Ferraille, Mobilier et Matériel de bureau, etc. Camionnette RENAULT Kangoo du 30/05/2012, gasoil, 5 cv, 285 801 km.
Visite de 9h30 à 10h00
Frais en sus 14,40% TTC. 2 pièces d'identité au dessus de 1 500 euros.
TVA récupérable. Enlèvement après la vente.
Photos et descriptifs sur : www.interencheres.com/49001 Renseignements au 02.41.51.03.17
ANGERS 12 rue des Arènes T. 02 41 88 63 89 49100 ANGERS
SAUMUR 2 rue Dupetit-Thouars T. 02 41 51 03 17 49400 SAUMUR

Chauviré Courant
COMMISSAIRES-PRISEURS
ANGERS CHOLET MOZÉ
SCP CHAUVIRE- COURANT - ENCHERES PAYS DE LOIRE
1, rue du Maine - ANGERS - Te. 02.41.60.55.19
contact@chauvire-courant.fr
HOTEL DES VENTES - 16 bd. Maréchal Joffre CHOLET
DIMANCHE 17 NOVEMBRE à 14h
Tél. 02.52.45.01.19 – cholet@chauvire-courant.fr
Vente de bijoux, or, accessoires de mode et atelier de Jacques-Henri MARTIN : Diamants – Saphirs – Emeraudes – Rubis (nombreuses pierres munies de certificats de gemmologie) Bijoux anciens et modernes - Montres - Mode, Maroquinerie, vêtements, parfums (Cartier, Omega, Chaumet, Longines, Chanel, Gucci, Dior, Hermès, Prada, Longchamp, Séranne, Ralph Lauren, Maje, Mont Blanc, Chloé, Armani...
Vente en live : www.interencheres-live.com
Exposition : samedi 16 novembre de 10h-12h et de15h-19h et dimanche 17 novembre de 10h à 12h
Frais de vente : 22 % TTC
contact@chauvire-courant.fr
1 rue du Maine, 49100 ANGERS 02 41 60 55 19
16 bd du Mal Joffre, 49300 CHOLET 02 52 45 01 19
Le Bocage, 49610 MOZÉ-SUR-LOUET
www.chauvire-courant.fr

dSee
MAISON DE VENTE
DEUX-SÈVRES ENCHÈRES & EXPERTISES
GAEL BIARD COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE
BENOIT TEYSSIER COMMISSAIRE-PRISEUR HABILITÉ
JEUDI 21 NOVEMBRE 2019 À 14H00
VENTE CATALOGUÉE
TABLEAUX, MOBILIER, OBJETS D'ART, TAPISSERIES, TAPIS
Interencheres-live.com
Carte bleue - Enlèvement immédiat - Restauration sur place possible
Photos sur www.interencheres.com
OVV DEUX-SÈVRES ENCHÈRES & EXPERTISES - 2005-562 - SELARL CPJ DES DEUX-SÈVRES
112, rue de Souché - BP 21056 - 79000 NIORT - Tél. 05 49 24 03 03 - Fax 05 49 75 43 06 - niort@79encheres.com
ESTIMATIONS GRATUITES ET CONFIDENTIELLES
OBJETS CHINOIS OU JAPONAIS - MONNAIES - ARMES ANCIENNES
TIMBRES - LIVRES - BIJOUX - OBJETS D'ARTS ET DE COLLECTION
TOUS LES LUNDIS DE 9H00 à 12H00
HÔTEL DES VENTES - 112, RUE DE SOUCHÉ - 79000 NIORT
TOUS LES VENDREDIS DE 14H00 à 15H30
HÔTEL DES VENTES - 33/35 RUE LOUIS BRAILLE - 79200 PARTHENAY

Accident

Un enfant à naître, orphelin de père, peut subir un préjudice d'affection

Un enfant né après le décès accidentel de son père a le droit de faire valoir un préjudice moral et d'être indemnisé.
La Cour de cassation considère désormais qu'il existe un préjudice pour cet enfant, en lien direct avec l'accident, ce qu'elle excluait jusqu'à présent.
L'enfant souffre de l'absence définitive de son père, qu'il ne connaîtra jamais qu'au travers de récits de tiers, ce qui est un préjudice moral, a expliqué la cour d'appel dont l'arrêt a été approuvé.
Dès sa naissance, l'enfant peut demander réparation de ce préjudice causé alors qu'il était conçu, conclut la Cour de cassation. (Cass. Civ 2, 14.12.2017, P 16-26.687).

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site
www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018, 4,16 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,76 € ht le mm/col.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

niortagglo
Agglomération du Niortais

Modification n° 8 du PLU de Vouillé

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 15 octobre 2019, le président de la communauté d'agglomération du Niortais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de modification n° 8 du Plan local d'urbanisme de Vouillé portant sur la suppression du coefficient d'emprise au sol en zone Ub.
Le tribunal administratif de Poitiers a désigné M. Gilles Rabault, commissaire enquêteur. La décision d'approbation de la modification n° 8 du PLU de Vouillé relève de la compétence du conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération.
L'enquête se déroulera du mardi 12 novembre à 9 h 00 au vendredi 13 décembre 2019 à 17 h 00.
Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la communauté d'agglomération
(www.niortagglo.fr),
aux heures habituelles d'ouverture en mairie de Vouillé (19, rue de Boussantin, 79230 Vouillé), les lundis et jeudis de 13 h 30 à 17 h 30, les mardis, mercredis, et vendredis de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 12 h 00 ainsi que dans les locaux de la communauté d'agglomération (140, rue des Equarts, Niort) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.
Dans chaque lieu d'enquête, le dossier sera accompagné d'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations et propositions du public pourront être consignées, pendant la durée de l'enquête.
Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête sera également mis à disposition au siège de la communauté d'agglomération.
Le commissaire enquêteur recevra au cours de permanences prévues :
- le mardi 12 novembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00, au siège de la communauté d'agglomération,
- le jeudi 28 novembre 2019, de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie de Vouillé,
- et le vendredi 13 décembre 2019, de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie de Vouillé.
Les observations et propositions peuvent être également adressées à l'attention de M. le Commissaire enquêteur (en mentionnant «enquête publique/modification n° 8 du PLU de Vouillé») :
- par courrier postal adressé à la communauté d'agglomération du Niortais : 140, rue des Equarts, CS 28770, 79027 Niort cedex,
- par courrier électronique à l'adresse : enquete-plu-vouille@agglo-niort.fr
Les observations et propositions reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la communauté d'agglomération
(www.niortagglo.fr).
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.
Toute information relative au projet de modification n° 8 du PLU de Vouillé ou à la présente enquête publique peut être demandée au maire de la commune de Vouillé, au président de la communauté d'agglomération.
À l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en mairie de Vouillé ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de la communauté d'agglomération.

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Bressuire du 12 novembre 2019 a été constituée une société civile nommée : BD Immo.
Objet : la société a pour objet en France ou à l'étranger, pour elle-même ou en participation avec des tiers :
- la gestion et la détention d'un portefeuille de valeurs mobilières, celles-ci pouvant être notamment des titres de capital émis par des sociétés cotées ou non cotées, des titres de créance, des parts ou actions d'organismes de placement collectif, ainsi que tous autres instruments financiers,
- l'acquisition, la gestion, la location et l'administration, l'exploitation par bail, location, crédit-bail, location financière ou autrement de tous biens immobiliers bâtis ou à bâtir, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
- l'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet,
- le versement de sommes dans des comptes ouverts au nom des associés,
- et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital : 200 euros (apport en numéraire).
Siège social : 223, boulevard de Poitiers, 79300 Bressuire.
Durée : 99 ans.
Transmission des parts sociales : il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers.
Gérance : M. Pascal Tremblais, 37, boulevard Alexandre-Premier, 79300 Bressuire.
Immatriculation : RCS de Niort.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société à responsabilité limitée «ENT. Denieul».
Siège social : 7, rue Maurice-Caillon, 79000 Niort.
Objet : l'activité de paysagiste ainsi que tous travaux liés à l'aménagement des espaces extérieurs, vente ambulante sur les marchés et les foires de produits paysagistes.
Durée : 99 années.
Capital : 10 000 euros.
Gérance : M. Benjamin Coudray demeurant 15B, rue Solferino, 53000 Laval et M. Thomas Denieul, demeurant 17, avenue de Nantes, 79000 Niort.
Immatriculation au RCS de Niort.

Pour avis.

Notre territoire
UN SERVICE 100 % GRATUIT
NOTRE-TERRITOIRE.COM
SOYEZ LE 1ER INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE !
Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

MARCHÉS PUBLICS :
AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!

emplo
format
02 99 26 42 56 - equip
02 40

→ Gestion, finance, com

SOFICOM WALTER FRANCE
comptables
3 postes à pouvoir dès à présent. Pour postuler, envoy
courrier à l'attention du service RH à l'adresse : Péric

Centre Hospitalier FOUGÈRES
LE CENT
Établissem
Un g
Pour
Date de prise de poste : dès que possible.
Date limite de candidature : 29 nov. 2019.
Type de contrat : CDD.
Quotité de temps de travail : 100%.
Horaires de travail : 7h30 par jour.
Niveau de formation :
Le candidat détient de préférence un diplôme de niveau BAC + 2.
Missions :
nel médic
hospitalie
Urgences
Assurer la
administr
Les candida
Centre Hosp
des Affaires
cedex - Fic
Humaines a

→ Commerce, marketi

BLANCHARD AGRICULTURE
UN COMMERCIAL
Postulez en ligne sur
ou envoyez votre c
pquero@blanchardagricu

→ Production, mainten

sem
Transporter

Vous avez le sens du service
Vous privilégiez toujours la
ELECTROMÉC
CDI TEMPS PLEIN | N
Mission : Vous assurez la ma
roulant Tramway (dont le mont
Profil : De formation CAP/BE
équipements industriels, vous j
sur le même type de poste, av
mécanique et électricité. Des c
Travail en cycle et week-end p
Rejoindre la Semitan, c'est
"Transporter. Progresser. Pa

Mission régionale d'autorité environnementale

Nouvelle-Aquitaine

Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine sur le projet de modification n°8 du plan local d'urbanisme (PLU) de Vouillé (Deux-Sèvres)

n°MRAe : 2019ANA139

dossier PP-2019-8381

Porteur du plan : Communauté d'agglomération du Niortais
Date de saisine de l'Autorité environnementale : 03 juin 2019
Date de l'avis de l'Agence régionale de santé : 19 juin 2019

Préambule.

Il est rappelé ici que, pour tous les plans, programmes ou schémas soumis à évaluation environnementale ou à étude d'impact, une « autorité environnementale » désignée par la réglementation doit donner son avis sur la qualité de l'évaluation environnementale, ainsi que sur la prise en compte de l'environnement dans le dossier qui lui a été soumis.

En application du décret n° 2016-519 du 28 avril 2016, l'autorité environnementale est, dans le cas présent, la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Conformément au règlement intérieur du CGEDD et à la décision du 27 avril 2018 de la MRAe Nouvelle-Aquitaine, cet avis d'autorité environnementale a été rendu le 17 juillet 2019 par délégation de la commission collégiale de la MRAe Nouvelle-Aquitaine à Hugues AYPHASSORHO.

Le délégataire cité ci-dessus atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans l'avis à donner sur le projet qui fait l'objet du présent avis.

La communauté d'agglomération du Niortais, dans le département des Deux-Sèvres, a décidé d'engager une procédure de modification n°8 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vouillé, peuplée de 3 283 habitants sur un territoire de 22,3 km². Ce PLU a été approuvé le 04 mars 2008.

La modification n°8 vise à modifier la rédaction du règlement écrit afin de porter l'emprise au sol maximale de 40 % à 100 % au sein de la zone urbaine UB.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale considère que le projet de modification n°8 du PLU de Vouillé, qui lui a été transmis pour avis le 03 juin 2019, n'appelle pas d'observation particulière.

À Bordeaux, le 17 juillet 2019

Pour la MRAe Nouvelle-Aquitaine
le membre permanent délégataire

Hugues AYPHASSORHO

Département des Deux-Sèvres

Commune de Vouillé

Modification n°8 du plan local d'urbanisme

Enquête publique du

12 novembre 2019 au 13 décembre 2019

Procès-verbal de synthèse

Le présent procès-verbal restitue le nombre et le contenu des observations portées aux registres d'enquête publique, consignées sur une lettre ou transmises par voie électronique.

Neuf (9) personnes (trois couples, une personne accompagnée, une personne seule) ont été accueillies au cours des permanences. Ces personnes se sont présentées lors de la deuxième permanence.

A- Nombre d'observations

Une (1) observation a été portée au registre déposé à la mairie de Vouillé.

Aucun courriel n'a été enregistré sur la messagerie ouverte pendant l'enquête.
Par contre, un (1) courriel a été transmis à la mairie de Vouillé, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les personnes reçues en permanence se sont exprimées, mais – à l'exception de l'une d'entre elles - n'ont pas souhaité transcrire leurs observations sur le registre.

B- Contenu des observations

1- Observations écrites

Les deux observations sont reprises ci-après :

a-

Observations de M(1) AUBRY Thérèse 3 Rte de Pompois Vrines 79100 Thouars Vouillé le 28 Novembre 2019
la parcelle YT 112 de 1913 m² sise dans le bourg de Vouillé contiguë à la parcelle YT 111 (déjà construite depuis 2006/2007 desservie en eau, électricité, accessible à la rue n'a toujours pas été reclassée en zone en constructible malgré les demandes déposées en mairie le 08 octobre 2007 / le 17 juin 2009 / le 28 octobre 2011 / le 25 juillet 2012 / le 04 juin 2015.
Je sollicite donc un réexamen de mon dossier

b-

De : Henry VINA <henryvina@orange.fr>
Envoyé : mercredi 20 novembre 2019 14:26
À : mairie-vouille79@wanadoo.fr
Objet : Révision du PLU de Vouillé.

Monsieur,

Je vous demande, dans le cadre de la révision du PLU de Vouillé de bien vouloir prendre en compte ma demande :

- je suis propriétaire d'un terrain au lieu dit : La CORNILLE, Section YT, N° de plan 68, contenance : 16 ares 18.

Ce terrain est situé à150 mètres de l'adduction d'eau ainsi que de la fourniture en électricité.

Aussi, je serais intéressé que ce terrain puisse être classé en terrain à bâtir (on peut y implanter 2 maisons) car j'aurais besoin d'une rentrée financière pour pouvoir rentrer en EPHAD.

Je vous demande de bien vouloir prendre en considération ma demande et de me tenir au courant.
Mes coordonnées sont :

- Monsieur VINA Henry - Le Moulin Alexandre - 79500 - Paizay le Tort - Téléphone : 05 49 27 04 09

Avec tous mes remerciements

Cordialement

Henry VINA.

Merci de bien vouloir transmettre ce message au commissaire-enquêteur....l'adresse mail figurant sur la NR est sujette à un return.

2- Observations orales

Elles concernent le classement de parcelles au Plan Local d'Urbanisme. Les propriétaires qui se sont présentés souhaitent une évolution du zonage. En particulier, ils considèrent que leurs terrains situés en zone agricole (A) ou N (naturelle) devraient pouvoir être classés en zone urbaine ou à urbaniser.

Le Président,
et par délégation
Jacques BILLY

Niort, le 11 décembre 2019

Le commissaire enquêteur

niortagglo
Agglomération du Niortais

Niort, le 24/12/2019

Pôle Ingénierie et Gestion Technique
Direction Aménagement Durable du Territoire/Habitat
Dossier suivi par : Manuella BATY
Tél : 05 17-38-80-21
manuella.baty@agglo-niort.fr
franck.dufau@agglo-niort.fr
Réf : 2019/ADTH/MB/51

Monsieur Gilles RABAULT
Commissaire-enquêteur
1 Rue René Fonck
79000 NIORT

Objet : Modification n°8 du PLU de Vouillé
Réponse au PV de synthèse de l'enquête publique

Monsieur,

Ce courrier fait suite au procès-verbal de synthèse reçu en main propre le 17 décembre 2019, relatif à l'enquête publique de la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vouillé réalisée du 12 novembre au 13 décembre 2019.

Ce procès-verbal de synthèse restitue le nombre et le contenu des observations portées aux registres d'enquête publique, consignées sur une lettre ou transmises par voie électronique.

J'ai bien pris note des observations de Mme Aubry et de M. Vina relatives à la constructibilité de certaines parcelles. Ces remarques n'étant pas l'objet de la présente modification, elles ne peuvent être prises en compte dans ce cadre.

Les parcelles concernées étant aujourd'hui classées Agricoles, j'attire néanmoins leur attention sur le fait que les dernières évolutions réglementaires et notamment la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), incitent à limiter la consommation d'espaces : cela a notamment pour effet de n'ouvrir à l'urbanisation les zones classées Agricoles ou Naturelles qu'en dernier ressort.

Je vous confirme néanmoins que ces demandes seront examinées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) actuellement en cours sur le territoire de Niort Agglo.

J'invite ces personnes à suivre l'avancement de la démarche de PLUi via le site Internet www.niortagglo.fr.

Le service Aménagement Durable du Territoire & Habitat et moi-même restons à votre disposition pour tout complément.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques BILLY
Vice-Président de la CAN
Chargé de l'aménagement du territoire